

Désignation du signataire des formulaires
Demande de regroupement – Désignation de l'employeur (choix de limite) – Autorisation de l'employeur (personne à contacter en matière de tarification rétrospective) et Cautionnement

Pour les employeurs formant un groupe*

Le conseil d'administration de
(nom de la société qui produit la résolution)
a adopté à sa séance du (date)
la résolution suivante :

ATTENDU QUE le *Règlement sur le financement* prévoit que, pour être reconnu comme un groupe aux fins de la tarification rétrospective, les employeurs doivent présenter une demande à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

ATTENDU QUE, selon ce règlement, les employeurs doivent également fournir un cautionnement solidaire en garantie du paiement de la cotisation du groupe;

IL EST RÉSOLU

- de présenter une demande de regroupement pour l'année *(année de tarification)*;
- d'autoriser :
 - *(nom et fonction de la personne)* à remplir et à signer la *Demande de regroupement – Désignation de l'employeur (choix de limite) – Autorisation de l'employeur (personne à contacter en matière de tarification rétrospective)*; et
 - *(nom et fonction de la personne)* à remplir et à signer le document *Cautionnement – Employeurs formant un groupe*.

Les deux autorisations sont valides pour l'année *(année de tarification)* et les années subséquentes, et ce, tant qu'elles n'auront pas été dûment révoquées par une nouvelle résolution du présent conseil d'administration.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement.

Adoptée à l'unanimité.

COPIE CONFORME

(nom du secrétaire)

(signature du secrétaire)

(date)

* Chaque employeur qui fait partie du groupe doit transmettre à la CNESST sa propre résolution.

**Autorisation de la demande de regroupement
par la société mère
(si elle n'est pas un employeur)**

Pour les employeurs formant un groupe

**Le conseil d'administration de
(*nom de la société mère*)
a adopté à sa séance du (*date*)
la résolution suivante :**

ATTENDU QUE les employeurs sous le contrôle de (*nom de la société mère*) veulent présenter une demande de regroupement en vertu du *Règlement sur le financement*;

ATTENDU QUE, selon ce règlement, la demande doit être autorisée par la société mère lorsque celle-ci n'est pas un employeur au sens de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

IL EST RÉSOLU d'autoriser les filiales suivantes à présenter une telle demande à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, pour l'année (*année de tarification*) et les années subséquentes, et ce, tant que la composition du groupe demeurera constante et que l'autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du présent conseil d'administration :

(*désignation des filiales*).

Cette résolution entre en vigueur immédiatement.

Adoptée à l'unanimité.

COPIE CONFORME

(*nom du secrétaire*)

(*signature du secrétaire*)

(*date*)

**Attestation de la composition du groupe
et du contrôle exercé par la société mère
sur ses filiales employeurs**

Pour les employeurs formant un groupe

**Le conseil d'administration de
(*nom de la société mère*)
a adopté à sa séance du (*date*)
la résolution suivante :**

ATTENDU QUE les employeurs sous le contrôle de (*nom de la société mère*) ont présenté une demande de regroupement en vertu du *Règlement sur le financement*;

ATTENDU QUE, selon ce règlement, la demande doit être accompagnée d'une résolution* de la société mère** attestant la composition du groupe et le contrôle qu'elle exerce sur ses filiales;

PAR LA PRÉSENTE, (*nom de la société mère*) atteste

- qu'elle n'est pas elle-même une filiale*** telle que décrite à l'article 118 du *Règlement sur le financement*;
- qu'elle répond à la définition d'une société mère**** telle que décrite à l'article 118 du *Règlement sur le financement*;
- qu'elle contrôle les filiales mentionnées ci-dessous, dont elle détient directement ou par l'intermédiaire d'une de ses filiales, des actions donnant plus de 50 % des voix permettant d'élire la majorité des administrateurs ou plus de 50 % des voix permettant de prendre les décisions dans le cas des sociétés en nom collectif ou en commandite :

(nom de chacune des filiales et pourcentage des voix permettant d'élire la majorité des administrateurs ou de prendre les décisions);
- que tous les membres du groupe formé par elle et ses filiales employeurs au Québec sont désignés ci-dessus.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement.

Adoptée à l'unanimité.

COPIE CONFORME

(nom du secrétaire)

(signature du secrétaire)

(date)

* Une telle résolution doit être transmise chaque fois qu'une demande de regroupement est présentée. Elle peut être remplacée par une déclaration assermentée d'un officier de la société mère. Cette résolution ou cette déclaration ne peut être produite avant le 1^{er} août de l'année qui précède l'année de tarification.

** La société mère doit transmettre une telle résolution à la CNESST, même si elle n'est pas un employeur établi au Québec.

*** « Filiale » : une société dont la société mère détient le contrôle, directement ou par l'entremise de ses filiales.

**** « Société mère » : une personne morale constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, chapitre C-38), une coopérative constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, chapitre C-67.2), une coopérative de services financiers constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (RLRQ, chapitre C-67.3), une organisation constituée ou prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (L.C. 2009, chapitre 23) ou une société (par actions, en nom collectif ou en commandite) qui n'est pas elle-même une filiale et qui, directement ou par l'entremise de ses filiales, contrôle chacune des sociétés formant un groupe.

Désignation du signataire du formulaire
Attestation du choix de limite par lésion – Employeurs formant un groupe

Pour les employeurs formant un groupe

Le conseil d'administration de
(nom de la société désignée par le groupe)
a adopté à sa séance du *(date)*
la résolution suivante :

ATTENDU QUE les employeurs sous le contrôle de *(nom de la société mère)* ont présenté une demande de regroupement en vertu du *Règlement sur le financement*;

ATTENDU QUE les employeurs du groupe ont désigné *(nom de la société)* pour faire connaître à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail leur choix de limite par lésion;

IL EST RÉSOLU d'autoriser *(nom et fonction de la personne)* à remplir et à signer, pour l'année *(année de tarification)* et les années subséquentes, l'*Attestation du choix de limite par lésion – Employeurs formant un groupe*, et ce, tant que cette autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du présent conseil d'administration.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement.

Adoptée à l'unanimité.

COPIE CONFORME

(nom du secrétaire)

(signature du secrétaire)

(date)